

Image not found or type unknown



Conseil pour etre regularisé

Par **colby**, le **11/08/2010** à **12:36**

Bonjour, je viens auprès de vous avoir quelques conseils et démarche à suivre pour être régularisé. Voilà mon cas : j'ai eu une petite fille avec une femme française, ça tourné un peu mal entre nous mais j'ai pu reconnaître ma fille à 5 mois de sa naissance, j'ai rétabli le dialogue avec la mère de ma fille pour l'intérêt de notre enfant, auquel, que je rend visite. La mère a établi un livret de famille d'où ma reconnaissance a été mentionné et elle m'a remis des copies. Nos rapports vont bien, avant je lui remettais en espèce environ 130 à 150 euros, par mois ma fille à 20 mois maintenant. J'achète du linge, de la nourriture que j'apporte à chaque fois que j'y vais voir ma fille. Depuis près de 3 mois je fais des mandats cash urgent comme je fais des petits boulots au noir. J'aimerais vos conseils et démarches à suivre pour constituer un dossier pour la préfecture. Cordialement